

d'hommes n'est plus à même que celle des médecins de juger des effroyables conséquences de cette habitude. Comme protecteurs de la santé publique et de la morale qui est sa meilleure garantie, les médecins de Montréal viennent de signer une déclaration collective constatant : 1o. Qu'une immense proportion des maladies physiques et morales qui pèsent sur notre population a sa source dans l'abus des liqueurs fortes. 2o. Que l'abstinence totale des liqueurs enivrantes, soit fermentées ou distillées conduit au plus haut degré de santé et de vigueur physiques et morales. 3o. Que l'abstinence totale augmenterait de beaucoup la somme de santé et de bien être des populations.

Suivent cent noms de médecins les mieux posés de Montréal. Espérons que la législature entendra la voix de ceux qui résument en eux la science et l'observation, et qu'elle viendra en aide, par une loi efficace, à tant de familles désolées. Nos voisins d'Ontario nous ont devancé dans cette voie humanitaire en passant, à la dernière session, une loi dont voici le sens : Tout ivrogne avéré, pourra, sur plainte de sa famille, être interdit civilement ; alors l'aubergiste convaincu d'avoir fourni un verre de boisson forte à cet interdit, est passible d'une amende de cent dollars. Le gouvernement de Québec suivra-t-il cet exemple civilisateur ?

Dr. L. J. P. D.

—:—

NOUVELLES MÉDICALES.

Les fortunes des médecins.—Le *Medical Times*, dit qu'il est très rare de trouver un médecin qui s'est créé même une fortune très-modeste par sa pratique. Il existe, il est vrai, un assez grand nombre de médecins riches, mais ils le sont devenus soit par héritage, par alliance ou par des occupations autres que leur profession. Un grand nombre vivent avec leur pratique, quelquefois dans l'aisance, mais dans le cas de